



MUNICIPALITÉ

**COMMUNE
DE
DENGES**

**Réponse de la Municipalité au
postulat « Feuille de route des
investissements de la municipalité »
du 18 juin 2023.**

Réponse de la Municipalité au postulat « Feuille de route des investissements de la municipalité » du 18 juin 2023

Déposé lors du Conseil communal du 19 juin 2023

1. INTRODUCTION

Nous avons pris note avec intérêt de la demande de notre Conseil communal et comprenons parfaitement leur souhait de connaître les intentions municipales sur les investissements futurs et par conséquent leurs financement.

Il nous paraît important de rassurer les conseillers communaux. En effet, la municipalité élabore au début de chaque législature, avec une vision à moyen terme, les capacités financières et les investissements à prévoir.

Notre réponse détaillée vous est énoncée, ci-dessous, tout en attirant votre attention que les chiffres présentés, autant dans les recettes que dans les dépenses, sont des estimations élaborées après une réflexion approfondie.

En annexe, vous disposez d'un tableau chiffré, de 2024 à 2027, présentant nos liquidités actuelles et futures. Nous avons ajouté les recettes uniques. Les impôts, taxes et patentes (chapitre 210) sont matérialisés par la marge annuelle d'autofinancement.

Nous présentons également dans ce tableau, les investissements prévus, déduits de l'ensemble de nos capacités financières avec les conséquences à l'horizon 2027 sur les finances communales.

2. SOURCES DE FONDS

2024

- Taxes d'introduction égouts du nouveau dépôt MBC en construction.

2025

- Reprise par Romande Energie de notre installation de chauffage (voir préavis 10/2021)
- Vente de la parcelle 29 (voir préavis 1/2022)
- PQ Les Ochettes – 2^{ème} étape : taxe sur les équipements communautaires selon règlement en vigueur
- PQ les Ochettes – 2^{ème} étape : taxe d'introduction égouts
- PQ Les Ochettes – 3^{ème} étape : taxe sur les équipements communautaires selon règlement en vigueur
- PQ les Ochettes – 3^{ème} étape : taxe d'introduction égouts
- PQ Les Ochettes : facturation aux propriétaires de l'étude du plan de quartier selon la convention adoptée.

3. INVESTISSEMENTS FUTURS

Le tableau annexé et chiffré vous donnera non seulement l'indication sur les montants prévisionnels mais également sur la temporalité des dépenses.

Descriptifs des investissements :

2024

- Par le préavis 12/2023, un crédit d'étude accordé pour la réalisation du nouveau plan d'affectation de la zone d'activités de la Pale, soit une partie des dépenses.

2025

- Par le préavis 10/2023, un crédit de remplacement des collecteurs communaux sur les parcelles 148, 149 et 150 de la zone d'activités des Délésulles.
- RC79 en traversée de localité (Rte de la Gare et Rte de Préverenges), montant prévisionnel pour sa rénovation et mise en conformité.
- Achat de la Maison « Monod » selon préavis d'intention accepté par le Conseil communal.
- Solde des dépenses du préavis 12/2023, PA La Pale (voir ci-dessus).

2026

- Une analyse approfondie de l'état du collège de la Crosette nous contraint de prévoir une rénovation lourde, prévue conjointement avec la création de nouveaux locaux pour l'UAPE (actuellement dans des portacabines), ainsi que l'éventualité de construire de nouvelles salles de classes.
- Début de la rénovation et transformation de la Maison « Monod » selon budget prévisionnel expliqué dans le préavis d'intention.
- Participation communale à la rénovation de la RC80 (en traversée de localité). Cette route reliant Lonay depuis le rond-point de la poste sera totalement refaite par le Canton.

2027

- Poursuite de la rénovation et transformation de la Maison « Monod » selon budget prévisionnel (voir ci-dessus).
- Rénovation de la RC1 depuis le carrefour de la Venoge en direction de Préverenges, travaux effectués par le Canton et participation communale pour la partie « en traversée de localité ».

4. CONCLUSIONS

En cautionnant le projet d'investissements présentés, le Conseil communal est conscient que nous devrons recourir à l'emprunt. Nous vous rappelons qu'actuellement nous n'avons aucune dette.

Si nous utilisons la méthode UCV (Union des Communes Vaudoises), à savoir déterminer la marge d'autofinancement moyenne multipliée par 30 ans (durée de vie maximale des investissements), nous aurions déterminé une limite de CHF 12'000'000.00 de plafond d'endettement à ne pas dépasser.

Le feuille de routes (voir tableau) démontre que nous serions largement en dessous de ce plafond, avec une estimation de CHF 7.5 millions d'emprunt.

Par notre préavis 9/2021, au début de législature actuelle, vous avez accepté un plafond d'endettement de CHF 4'550'000.00.

La Municipalité vous encourage à accepter la feuille de route présentée dans le tableau annexé, lesquelles apporteront des avantages indéniables pour notre commune.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu le rapport de la municipalité – réponse au postulat
- entendu le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour :

DÉCIDE

1. d'accepter la réponse au postulat telle que présentée

Approuvé en séance de Municipalité le 22 avril 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Francis Monnin

La Secrétaire

A.-Sylvie Gevisier



Responsable : M. Francis Monnin
Denges, le 22 avril 2024

Annexe : tableau du plan d'investissement



PLAN D'INVESTISSEMENTS 2024-2027

	2024	2025	2026	2027
Liquidités au 1.1.	5'618	6'588	5'638	498
Sources de fonds				
RE chauffage à distance		200		
Parcelle 29		430		
Taxes introduction égouts MBC	540		60	
Ochettes 2ème étape				
Equipements communautaires		600		
Taxes introduction égouts		250		
Ochettes 3ème étape				
Equipements communautaires		300		
Taxes introduction égouts		250		
PQ Les Ochettes rembmnt propriétaires		260		
Marge d'autofinancement annuelle	630	500	400	400
Total des sources de fonds	1'170	2'790	460	400
Objets en prévision				
Participation rempl. coll. parcelles 148-150		310		
Rénovation Collège de la Crosette estim.			5'000	
RC 79		1'200		
Maison Monod		2'000	3'000	3'500
Etude réalisation PA La Pale	200	230		
RC 80			1'100	
RC 1				500
Salle des Jardins				500
Total des investissements	200	3'740	9'100	4'500
Liquidités au 31.12.	6'588	5'638	-3'002	-3'602
Emprunt à contracter			3'500	4'000